



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014
D-2014/553

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

Groupe scolaire BARBEY Construction - Avenant au marché de prestations intellectuelles - Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2006562 du 27 novembre 2006, vous avez décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe scolaire BARBEY.

Les travaux de la tranche ferme ont été réalisés et réceptionnés en juillet 2010, mais la tranche conditionnelle n° 1 n'a pas été affermie.

Aujourd'hui, la Ville souhaite construire la 2^{ème} phase du projet pour faire face à l'augmentation des effectifs prévus, compte tenu du développement urbain maintenant maîtrisé.

La reprise des travaux permettra de terminer le projet architectural et assurer une cohérence urbaine avec l'environnement immédiat du quartier.

Par délibération n° D-2014/162 du 24 février 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de finaliser le projet.

La reprise du dossier a abouti d'une part, à une modification des besoins (une classe supplémentaire en maternelle et deux en élémentaire), et d'autre part, à des modifications parcellaires, l'obligation de respecter de nouvelles normes en vigueur en termes d'accessibilité, de réglementation thermique et parasismique.

Le projet dans sa version finale devra pouvoir accueillir une école maternelle de 6 classes, une école élémentaire de 8 classes, des locaux techniques ainsi que tous les locaux communs (restauration, ateliers informatiques, bibliothèque, cours de récréation, logement de fonction...).

Le marché de contrôle technique n° M060384 du 20 septembre 2006 portant sur la construction du Groupe scolaire BARBEY a été confié à la Société VERITAS pour un montant total de 32 200,00 € HT.

Un premier avenant d'un montant de 1 200,00 € HT a été notifié le 28 avril 2010 pour la délivrance de l'attestation HAND (Conformité des accès aux personnes à mobilité réduite).

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, cette poursuite du projet implique des reprises d'études du bureau contrôle.

De plus, depuis mai 2011, la nouvelle réglementation parasismique impose au maître d'ouvrage de confier au Bureau de contrôle, une mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.

Le marché concerné par ces modifications doit être modifié comme suit :

Bureau de contrôle

Marché n° M060384 – Société Véritas

- Reprise des études de conception de la tranche conditionnelle
- Mission parasismique

	Montant en € HT
Montant initial du marché	32 200,00
décomposé en:	
Tranche ferme	16 355,00
Tranche conditionnelle	15 845,00
Montant du marché suite à avenant n° 1 décomposé en :	33 400,00
Tranche ferme	16 955,00
Tranche conditionnelle	16 445,00
Montant du présent avenant :	6 537,62
Tranche ferme	0,00
Tranche conditionnelle	6 537,62
Nouveau montant du marché	39 937,62
décomposé en :	
Tranche ferme	16 955,00
Tranche conditionnelle	22 982,62

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE